

FICHE DE PRESENTATION DU PROJET

CONVENTION TERRITORIALE DU PAYS MIDI QUERCY & PROGRAMME LEADER (2007-2013)

Cadre réservé à l'administration

C.T.C.P. du 10/11/2010 n°2010/2

Mesure n°8 : Dotation spécifique « Vocation territoriales et expérimentation

Programme LEADER Dispositif 321 (FA 6) Service référent : DDT 82
Opération n°37 Osiris n°: 41311G086000011

Date de dépôt de dossier : 02/08/2011 Date ARDC : 27/09/2011

INTITULE : Installation d'une chaufferie bois à la Mairie de Réalville

LOCALISATION : Réalville

MAITRE D'OUVRAGE - BENEFICIAIRE : Commune de Réalville

OBJECTIFS :

L'objectif du projet est double : En premier diminuer les consommations énergétiques de la mairie, et deuxièmement remplacer la chaudière électrique de la mairie par une chaudière utilisant un combustible à la fois local, moins onéreux et plus écologique.

CONTENU DU PROJET :

Actuellement la mairie se chauffe via un plancher chauffant relié à une chaudière électrique murale. La facture électrique pour la mairie en 2010 est de 4 340 € soit près de 43 700 kWh. Nous pouvons attribuer au chauffage du bâtiment environ 38 000 kWh soit 3 775 €/an.

Afin de s'inscrire dans une démarche d'utilisation des ressources locales comme le bois, la municipalité a fait le choix d'installer une chaudière à granulés bois et de renforcer les performances énergétiques du bâtiment en changeant les menuiseries. La mairie a opté pour une chaudière de type « Hargassner classic RAPS 22 » qui peut moduler sa puissance de 6,5 à 22 kW. La coopérative de blé de Salvagnac peut fournir les granulés de bois au prix de 218 € TTC/Tonne.

Scénario :

Coût du chauffage électrique en 2010 : 3 775 € TTC/an

Coût prévisionnel du chauffage au bois : 8 tonnes par an à 218 € TTC = 1 744 € TTC/an

Economie sur la consommation d'énergie destinée au chauffage : $3\,775 - 1\,744 = 2\,031$ €/an

Investissement lié à l'achat et pose de la chaudière : 16 158 €

Investissement lié à la construction du silo : 21 500 €

Investissement total : $16\,158 + 21\,500 = 37\,658$ €

Temps de retour sans aides : 18,5 ans

Aides demandées : 6 778 € du Conseil Général de Tarn et Garonne, 3 307 € de l'ADEME, 8 332 € du Conseil Régional Midi Pyrénées et 11 233 € de LEADER

Temps de retour avec les aides : $(37\,658 - 29\,650) / 2\,031 = 4$ ans

Liens avec le développement durable :

Ce projet s'inscrit parfaitement dans une démarche de développement durable puisqu'il va permettre à la commune d'utiliser une énergie locale ayant un bilan carbone neutre : le bois.

En effet ce dernier est produit localement et sera donc également consommé sur le territoire. Ceci permettra de réduire de façon considérable le bilan carbone du bâtiment d'abord en supprimant l'énergie électrique de la mairie puis en limitant le transport lors de l'approvisionnement. Le gain est de plus de 8 tonnes par ans d'équivalent CO₂ rejeté dans l'atmosphère.

ANNEE DE REALISATION : 2011

PARTENAIRES :

Service CEP du Midi-Quercy – CR MP – CG 82 - ADEME

COUT PREVISIONNEL (HT ou TTC à préciser):

Nature de dépenses	Montant présenté par le demandeur en €	Montant prévisionnel éligible au FEADER en €
	Devis	HT
Chaudière bois	oui	16 158,00
Chaufferie	Appel d'offre en cours	21 500,00
Total des dépenses en €	-	37 658,00

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (si déjà connu)

COUT TOTAL	Leader	CG	CR	Etat	PRELUDE	Autofinanc.
37658	11233	6778,44	8332	0	3307	8008
	30%	18%	22%	0	9%	21%
		Acquis 40300€*18%	Acquis		Acquis	

Cadre réservé à l'administration

ELÉMENT JUSTIFIANT LA PRÉSENTATION DU DOSSIER A LA CONVENTION TERRITORIALE

Justifier succinctement le lien avec les axes et mesures de la convention territoriale et ses impacts, à partir des renseignements complémentaires fournis dans le « Dossier technique » :

Ce projet rentre bien dans la mesure 8 Dotation spécifique « Vocation territoriales et expérimentation et plus particulièrement dans le volet 1 dont l'objectif est de soutenir les projets de Développement de l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics

-

Partie à compléter uniquement lors de la présentation de l'opération en Comité de programmation Leader (le cas échéant) :

ELÉMENT JUSTIFIANT LA PRÉSENTATION DU DOSSIER AU PROGRAMME LEADER

Justifier succinctement le lien avec les axes et mesures de la Convention Leader, sa plus-value sociale et environnementale à partir des renseignements complémentaires fournis dans le « Dossier de demande Leader » :

Fiche action n°6 : Mutualiser et mettre en réseau les services au public favorisant la cohésion sociale.

Ce projet rentre bien dans notre plan de développement Leader Midi Quercy dont la priorité ciblée retenue est « l'innovation sociale et environnementale pour une attractivité durable du PMQ » et plus précisément dans la fiche dispositif 321 dont un des objectifs est de soutenir les actions concernant des bâtiments publics utilisant les énergies renouvelables dans la mesure où d'autres crédits européens tel le FEDER ne sont pas mobilisables.